

*Comme si j'étais un
de ses enfants*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3 500 titres à ce jour. « Non seulement j'ai voulu rappeler ce qui s'est passé dans la commune, depuis que la confiance de mes concitoyens m'a appelé à leur tête, j'ai cherché encore à indiquer sommairement les événements qui s'y sont accomplis depuis son origine reculée ; j'ai consulté pour cela tous les livres et manuscrits que je pouvais avoir à ma disposition ; j'avais heureusement commencé ce travail, lorsque mes yeux n'étaient point affectés comme ils le sont aujourd'hui, et j'ai trouvé ainsi, dans mes souvenirs et dans les notes que j'ai pu prendre, les matériaux nécessaires. J'espère, chers collègues, que vous apprécierez mes efforts pour faire connaître tout ce qui peut intéresser Nogent ; depuis que je l'habite, je l'ai adopté, comme si j'étais un de ses enfants, et c'est avec un véritable plaisir que j'ai recherché les traces de son passé. Je n'ai point flatté les mauvaises passions : notre commune n'en a pas été plus exempte que le reste de la France ; je les ai fait connaître, mais j'ai montré, autant qu'il a dépendu de moi, qu'elles ne se sont jamais rencontrées que dans de faibles minorités, et j'ai pu constater avec bonheur, que la majorité fut toujours saine et animée des meilleurs sentiments. »

Bientôt réédité

Notice historique sur Nogent-sur-Marne

par le marquis de Perreuse

Maire de Nogent-sur-Marne
de 1834 à 1868

Antoine Louis René Prosper Bauyn de Perreuse (1791-1871), ancien élève de l'École polytechnique et capitaine du régiment d'artillerie à cheval de La Garde, fut maire de Nogent-sur-Marne de 1834 à 1868 (avec une interruption durant l'année 1848). Grâce à sa position au bord d'une rivière et d'une forêt (l'actuel bois de Vincennes), le territoire fut habité dès l'époque gallo-romaine. Mentionnée comme résidence préférée du roi en 581 par Grégoire de Tours, la cité accueillit plus tard Clovis III et Chilbert III. Nogent-sur-Marne compte un site classé (le château Smith-Champion et son jardin anglais) et cinq monu-

ments inscrits à l'inventaire des monuments historiques : l'hôtel des Coignard, édifié au XVII^e siècle et qui fut habité durant le XVIII^e siècle par une dynastie d'imprimeurs du roi ; l'église Saint-Saturnin de style gothique dont la construction fut entreprise au XII^e siècle et qui subit de nombreux aménagements au fil des siècles ; le cinéma Royal Palace, un des lieux phares du music-hall parisien, construit de 1919 à 1921 ; le pavillon Baltard, ancien pavillon de la volaille et des œufs aux Halles de Paris ; la villa *La détente*, construite en 1904. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les Parisiens utilisèrent le nouveau chemin de fer, pour venir à Nogent-sur-Marne le dimanche boire le *ginguet*, vin local exempté de la taxe parisienne sur l'alcool.



La révolution de 1848

Chapitre premier : l'origine romaine de Nogent, le séjour de Chilpéric, la visite de Grégoire de Tours, l'ancien cimetière, la fondation de la cure, la construction de l'église, le château de *Bauté*, l'hôtel de Plaisance, Philibert Delorme à Plaisance, la transmission du domaine, le jardin de Paris-Duverney, une visite de Louis XV, le fief du Perreux, la construction du château, la mouvance de Nogent et les terres seigneuriales en 1789. *Chapitre II* : le recensement de la population et l'administration avant 1789, les écoles, le curé Carreau, l'organisation de la municipalité en 1790 et la période révolutionnaire. *Chapitre III* : sous le gouvernement impérial, Nogent devient la résidence de plusieurs hauts fonctionnaires ; l'insuffisance des ressources communales, l'état de l'enseignement et les résultats de l'invasion en 1814. *Chapitre IV* : l'administration de Nogent sous la Restauration, le legs de la comtesse de l'Arboust, l'acquisition du presbytère et la fondation de l'école des sœurs, les pensionnats d'Herbez et Pontier, l'horloge communale, la pompe à incendie et MM. de Gérando, Luce et Breton, maires. *Chapitre V* : le gouvernement de Juillet, les améliorations à Nogent, l'application des lois municipales et de la garde nationale, l'élection de l'auteur comme maire, la construction de l'école et de la mairie. *Chapitre VI* : la révolution de 1848, M. Pommeret nommé maire et les difficultés de son administration, M. de Perreuse renommé maire à la fin de 1848, l'agrandissement de l'église. *Chapitre VII* : l'acte du 2 décembre 1851, les développements de la prospérité de Nogent sous le gouvernement impérial, les legs Dubois et Honoré, les travaux d'utilité communale.

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE
EN FRANCE DE 3 500 TITRES**

**19 TITRES SUR
LE VAL-DE-MARNE**

**Renseignements au
03 23 20 32 19**

NOTICE HISTORIQUE SUR NOGENT-SUR-MARNE

Au temps de la conquête des Gaules par les Romains, les vainqueurs entraînaient à leur suite des prisonniers, et lorsqu'ils trouvaient un emplacement convenable pour les installer, ils le leur concédaient : ces malheureux, complètement étrangers au pays qu'on leur donnait, étaient, pour les anciens habitants du voisinage, de nouvelles gens, *novæ gentes*, d'où *Novigentum*, Nogent. Les anciens rois de France de la première race appréciaient la belle situation du pays. Ils y possédaient un château de plaisance dont on ignore aujourd'hui l'emplacement, mais les chroniques du temps ne laissent aucun doute sur son existence. Chilpéric l'habita et en l'an 581, Grégoire de Tours, vint lui rendre hommage. Clovis III et Childebert III y rédigèrent des donations en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Une partie du territoire de Nogent appartenait aux moines de l'abbaye de Saint-Maur. Ils y fondèrent une cure vers la fin du XII^e siècle, et pour assurer au curé des moyens d'existence, ils lui abandonnèrent le produit des terres qu'ils possédaient. Charles V avait un château dans le parc de Vincennes, appelé le château de *Bauté* (selon l'orthographe préconisée par le roi Louis Philippe) ; il y mourut en 1380. Son fils Charles VI en possédait un autre sur le territoire, désigné sous le nom d'hôtel de Plaisance. Après lui, Charles VII donna en propriété le château et ses dépendances à Agnès Sorel qui devint alors la *Dame de Beauté*. Ce château fut détruit en grande partie par Louis XI. Parmi les personnalités illustres qui vécurent à Nogent-sur-Marne figure notamment Antoine Watteau. Au moment de sa mort, à 35 ans seulement, le curé de Nogent lui présenta un crucifix à baiser. « Ôtez cette image de devant mes yeux, aurait dit le peintre, elle est l'œuvre d'un artiste trop malhabile pour représenter le Sauveur ». Dans les premières années du gouvernement impérial, Nogent devint le rendez-vous des hauts fonctionnaires de l'administration. L'accession du marquis de Perreuse au poste de maire, en 1834, fut ressentie comme un petit coup d'état. Son titre et ses services militaires en firent « le point de mire des exaltés libéraux de l'époque », mais les habitants reconnurent vite que le nouveau maire ne transigeait pas avec ses devoirs. La révolution de 1830 avait amoindri de moitié les revenus des pauvres. Pour leur venir en aide, le maire et son épouse entreprirent ensemble une quête à domicile chez les principaux habitants de la cité.

Réédition du livre intitulé *Notice historique sur Nogent-sur-Marne*, paru en 1854.
Réf. 1995-3514 Format : 14 X 20. 140 pages. Prix : 19 € Parution : octobre 2018.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou

XXX



Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...
www.histoire-locale.fr

*Bulletin
de
souscription*

à retourner à :

Le Livre d'histoire

17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution octobre 2018
1995-3514

Nom

Adresse

Mail

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

Notez les 3 derniers chiffres
du n° situé au verso de
votre carte bancaire.

Expirante :

Téléphone (obligatoire) :

Signature (obligatoire) :

Date: 201..

Je commande « NOTICE HISTORIQUE SUR NOGENT-SUR-MARNE » :

ex. au prix de 19 €

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2018 (436 pages)

- 3 480 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.